

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompain le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Les membres du GAL de la Plaine des Vosges, privés et publics, titulaires et suppléants, ont été conviés par mail en date du 07/05/2024 au 1er Comité de programmation LEADER 2023-2027 le 6 juin 2024 à 17h30 à la Communauté de communes Mirecourt-Dompain - Site de Dompain - Salle en Hémicycle située au 2ème étage - 3 rue Charles Gérôme – 88 270 DOMPAINE sous la présidence de M. Jean-Luc COUSOT, Président du GAL de la Plaine des Vosges.

Au titre du collège privé étaient présents :

COLLEGE PRIVE			
Structure	Qualité	NOM et Prénom	Votant
Association GACVIE	Titulaire	MARQUE Jean-Paul	Oui
Association AAPPMA	Suppléant	GUICHARD Francis	Non
Association Un Toit pour toi	Titulaire	MICHEL Stéphanie	Oui
Association ECOPLAINE	Suppléant	BRENGEL Pierre	Non
Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges	Titulaire	HUMBLOT Béatrice	Oui
Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges	Suppléant	CREPET Estelle	Non
CMA des Vosges	Suppléant	CUNIN Pascal	Oui
Association La Vigie de l'Eau	Titulaire	CUSSENOT Michèle	Oui
Association MADEiN Grand Est	Suppléant	NICOLAS Francine	Oui
Office de Tourisme de Contrexéville	Titulaire	VALDENNAIRE Claude	Oui
Office de Tourisme de Mirecourt et ses environs	Suppléant	ROSE Chantal et NICOSIA Fémidia	Non
Office de Tourisme de Mirecourt et ses environs	Suppléant	GIRARD HOBOHM	Non
Office de Tourisme de Vittel	Suppléant	PICARD Fabienne	Non
Association Chantiers Services	Titulaire	BOUVIER Michel	Oui
Centre social La Toupie	Titulaire	MANGEOT Nathalie	Non
Centre Social La Toupie	Suppléant	JAWORSKI Gérard	Non
			16
			8

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompain le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Au titre du collège public étaient présents :

COLLEGE PUBLIC			
Structure	Qualité	NOM et Prénom	Votant
PETR de la Plaine des Vosges	Titulaire	COUSOT Jean-Luc	Oui
PETR de la Plaine des Vosges	Suppléant	SEJOURNE Yves	Non
Communauté de communes Terre d'Eau	Suppléant	LEJUSTE Jean-Marc	Oui
Communauté de communes Mirecourt Dompain	Titulaire	MAILLARD Dominique	Oui
Communauté de communes Mirecourt Dompain	Suppléant	VAUBOURG Jean	Oui
Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges	Suppléant	VELUT Christelle	Oui
			Nombre de présents
			6
			Nombre de voix délibératives
			5

Au titre du collège privé étaient excusés :

COLLEGE PRIVE		
Structure	Qualité	NOM et Prénom
Association Un Toit pour toi	Suppléant	MOUGEL François Régis
Association Foyer Rural de Circourt sur Mouzon	Suppléant	PETELOT Jean-Marie
CCI des Vosges	Titulaire	HUEL Jean-Luc
Association La Vigie de l'Eau	Suppléant	BENOIT Marc
Association MADEiN Grand Est	Titulaire	GERARD Anne
Association Chantiers et Services	Suppléant	VANHOORNE Anne

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompain le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Au titre du collège public étaient excusés :

COLLEGE PUBLIC		
Structure	Qualité	NOM et Prénom
Communauté de communes Terre d'Eau	Titulaire	PERRY Franck
Communauté de communes Terre d'Eau	Titulaire	CREMEL Denis
Communauté de communes Terre d'Eau	Suppléant	FLOQUET Patrick
Communauté de communes Mirecourt Dompain	Titulaire	VIDAL Françoise
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	Titulaire	SAUVAGE Guy
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	Titulaire	CALIN Thierry
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	Suppléant	VIGNOLA Jacqueline
Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges	Titulaire	EMERAUX Philippe
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	LECLERC Simon

Au titre du collège privé étaient absents :

COLLEGE PRIVE		
Structure	Qualité	NOM et Prénom
Association GACVIE	Suppléant	VAIVRE Patrice
Association AAPPMA	Suppléant	BEGIN Bernard
Association Ecoplaine	Suppléant	CUNIN Serge
Association Foyer Rural de Circourt sur Mouzon	Suppléant	MAIZIERES Elodie
CCI des Vosges	Suppléant	ADAM Stéphanie
CMA des Vosges	Suppléant	HOUILLON Bruno
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	MOUROT Thierry
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	THOMAS Nathalie
Office de Tourisme de Contrexéville	Suppléant	PERUSSAULT Véronique
Office de Tourisme de Vittel	Suppléant	VINCENT Sylvie

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompaire le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Au titre du collège public étaient absents :

COLLEGE PUBLIC		
Structure	Qualité	NOM et Prénom
Communauté de communes Mirecourt Dompaire	Suppléant	THOUVENIN Christian
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	Suppléant	VAGNIER Jean-Yves

Synthèse :

Collège	Nombre de présents		TOTAL
	Titulaires	Suppléants	
PRIVE	7	9	16 sur 32
PUBLIC	2	4	6 sur 17
TOTAL	9	13	22 sur 49

Vérification de la règle du double quorum	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	9	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : 13
*50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	5	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : 5
*50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège public	5	Nombre de personnes votantes issues du collège public : 5

* En fonction des membres présents : en cas de sur-représentativité d'un des collèges, le comité peut demander formellement à certains membres de ne pas prendre part au vote sur la base du volontariat tout en pouvant contribuer aux discussions du comité de programmation en amont du vote.

Afin de garantir le respect du double quorum, se sont abstenus de vote sur la base du volontariat :

Jean-Paul MARQUE – Association GACVIE – membre privé
Béatrice HUMBLLOT – Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges – membre privé
Pascal CUNIN – CMA – membre privé

Etaient également présente l'équipe du PETR de la Plaine des Vosges :

Structure	Fonction	NOM et Prénom
PETR de la Plaine des Vosges	Directrice et chargée de mission LEADER	FLESCH Megan
PETR de la Plaine des Vosges	Cheffe de projet LEADER	HENRIOT Sophie

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompain le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Documents joints au présent compte-rendu :

- ✓ Support de présentation du 1er Comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL de la Plaine des Vosges du 6 juin 2024

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres se sont engagés en signant la Déclaration d'Absence de Conflits d'Intérêts à :

- ✓ Informer le Président du GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard d'un dossier ;
- ✓ Se retirer de la salle où aura lieu le débat sur le dossier dans lequel je pourrais avoir un quelconque intérêt, ou à ne pas formuler d'avis en cas de consultation écrite du comité de programmation ;
- ✓ Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que ma participation aux comités de programmation ;
- ✓ Ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

M. Jean-Luc COUSOT ouvre la séance à 17h30 et remercie les personnes présentes pour ce 1^{er} Comité de programmation LEADER 2023-2027.

L'ordre du jour était le suivant

1. Point sur la maquette financière LEADER 2023-2027
2. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité et pré-programmation
3. Actualités et échanges

1. Point sur la maquette financière LEADER 2023-2027

A. Vue globale de la maquette financière

L'équipe du GAL a fait état de la maquette 2023-2027 aux membres du comité de programmation afin de les sensibiliser à la consommation rapide des crédits dédiés au territoire.

La présentation de la consommation prévisionnelle globale de la maquette financière a été faite sur la base du recensement de l'ensemble des demandes d'aide minimales reçues par le GAL depuis début 2023.

Au total, ce sont **52 demandes d'aide minimales reçues par la GAL**. Le tableau ci-dessous reprend la répartition des enveloppes en fonction des projets recensés.

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompierre le 06/06/2024

LEADER 2023-2027

Nombre DAM déposées	Fiche action	Montants prévisionnels	Enveloppe 23-27	% consommation
26	1 Patrimoine, tourisme, culture et événementiel	441 821,26 €	263 000 €	+ 168%
10	2 Patrimoine naturel, transition écologique	183 521,40 €	180 000 €	+102%
9	3 Alimentation, économie circulaire	170 392 €	180 000 €	95%
5	4 Economie locale, savoir-faire, initiatives collectives	136 048,41 €	150 000 €	91%
0	5 Coopération	0 €	40 000 €	0%
2	6 Ingénierie du GAL	270 832 €	270 832 €	100%
52 DAM	6 FA	1 202 615,07 €	1 083 832 €	+ 111%

Il est constaté que sur la base prévisionnelle des montants demandés dans les demandes d'aide minimales, la maquette financière LEADER 2023-2027 serait consommée à **+111%** à même pas mi-parcours du programme avec une sur-consommation de la fiche action 1 (**+168%**). **Le reste à consommer serait de - 118 783.07 €.**

Les membres ont apprécié cette vue globale et ce point d'attention émis par l'équipe du GAL. Les membres du comité de programmation sont favorables à une démarche de demande de crédits supplémentaires auprès de la Région Grand Est courant de l'été 2024.

B. Vue financière sur les projets à programmer

L'équipe du Gal a ensuite fait un focus financier prévisionnel sur les projets à pré-programmer lors de ce comité de programmation.

13 projets sont présentés pour avis d'opportunité et pré-programmation pour un montant prévisionnel à engager de **257 816.86 €** soit 24% de la maquette financière LEADER 2023-2027. **Le reste à consommer serait de 651 212.33 € (1 083 832€ - 257 816.86€ - 174 802.81 € = ingénierie).** Le tableau ci-dessous présente la répartition des projets par fiche action.

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompierre le 06/06/2024

LEADER 2023-2027



Nombre de projets	Fiche action	Montants prévisionnels	Enveloppe 23-27	% consommation
8	1 Patrimoine, tourisme, culture et événementiel	130 750,46 €	263 000 €	50 %
2	2 Patrimoine naturel, transition écologique	14 988,80 €	180 000 €	8 %
0	3 Alimentation, économie circulaire	0 €	180 000 €	0 %
1	4 Economie locale, savoir-faire, initiatives collectives	16 048,41 €	150 000 €	11 %
0	5 Coopération	0 €	40 000 €	0 %
2	6 Ingénierie du GAL	96 029,19 €	270 832 €	35 %
13 projets	6 FA	257 816,86 €	1 083 832 €	24 %

2. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité et pré-programmation : 13 projets

Il est à noter que les plans de financement présentés sont prévisionnels et réalisés sur la base réglementaire de la programmation 2014-2022. Ils sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiés selon les règles d'instruction de la programmation 2023-2027 (en attente de transmission par l'Autorité de Gestion Régionale).



Porteur du projet : SCIC Vit Tel Ta Nature		Fiche action concernée : FA 1 – « Opération d’animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire »
Intitulé du projet : « Le sentier des chênes »		
Coût total prévisionnel du projet : 9 812.99 €	FEADER à l’instruction : 7 812.99 €	
<p>Présentation par Mme Hélène OCTOBRE et M. Paul GOURLOT : <i>10 artistes Européens viennent en résidence à Vit Tel Ta Nature du 24 septembre au 1er octobre 2023, afin de fabriquer 8 réalisations grandeur nature autour de la boucle pédestre/cycliste de 1.5km de la forêt-parc de Vittel. Les réalisations seront fabriquées à partir de matériaux naturels, primaires, et/ou recyclés.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée.</p>		
<p>Conflit d'intérêt : aucun</p>		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 7 812.99 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 15/20, conformément à l’avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Association Lutherie Archèterie Mirecourt Evènement (LAME)		Fiche action concernée : FA 1 – « Opération d’animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire »
Intitulé du projet : « 1^{er} Concours international de lutherie et d’archèterie de Mirecourt »		
Coût total prévisionnel du projet : 55 520.11 €	FEADER à l’instruction : 20 000 €	
<p>Présentation par Mme Valérie BEAUSERT-LEICK : <i>Pour la première fois, la cité historique de la lutherie qu'est Mirecourt, accueillera un concours international de lutherie et d'archèterie. Au-delà du concours, ce sera l'occasion de découvrir les instruments et les archets (exposition des instruments participants au concours, exposition sur l'archèterie de la famille Ouchard-archetiers Mirecurtien), de rencontrer des professionnels (cycles de conférences, master class de quatuor à cordes, marché professionnel et d'assister à plusieurs concerts. Cet évènement s'adresse aussi bien aux professionnels pour le concours, le salon professionnel qu'à la population locale et régionale concernant toutes les animations périphériques qui seront organisées. L'association s'appuie sur des partenariats solides avec les collectivités locales, l'Ecole Nationale de Lutherie, Musée de la Lutherie et de l'Archèterie, l'Ecole intercommunale de Musique de Mirecourt, la Ville de Mirecourt, la communauté de communes de Mirecourt Dompain.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que son rayonnement permettant à la Plaine des Vosges d’être reconnue au-delà du territoire.</p>		
Conflit d'intérêt : Aucun		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 17/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 20 000 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 17/20, conformément à l’avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Jeunesses Musicales de France – Délégation de Mirecourt		Fiche action concernée : FA 1 – « Opération d’animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire »
Intitulé du projet : « 7^{ème} Concours international de violon de Mirecourt 2023 »		
Coût total prévisionnel du projet : 44 361.27 €		FEADER à l’instruction : 18 961.18 €
<p>Présentation par M. Yves SEJOURNE : <i>A travers ce concours dédié aux plus jeunes talents de la planète, il s'agit de mettre en exergue la lutherie et l'archèterie de Mirecourt, capitale française et mondiale de la lutherie d'excellence. Le concours est très bien implanté dans le territoire puisque les jeunes compétiteurs sont hébergés dans des familles d'accueil. L'occasion de créer des liens ténus entre ces derniers et les familles. Lors de chaque édition, les jeunes compétiteurs et les jurés sont invités à découvrir les richesses de l'école nationale de lutherie ainsi que les différents ateliers de luthiers qui sont implantés sur le territoire du bassin de Mirecourt. L'implication des habitants à ce concours est donc forte. Il convient d'ajouter à ce stade combien un premier prix à Mirecourt peut être la clé d'une carrière réussie pour ces jeunes talents. On retrouve très souvent les lauréats du concours mirecurtien dans les articles de presse lorsqu'ils deviennent premier violon dans un orchestre de renom ou lorsqu'ils mènent une belle carrière sur les scènes mondiales de la musique classique.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que son rayonnement permettant à la Plaine des Vosges d’être reconnue au-delà du territoire.</p>		
Conflit d'intérêt : Aucun		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20</p> <p>Commentaire : <i>Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 18 961.18 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) :</p> <p>Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 15/20, conformément à l’avis du comité technique</p> <p>Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>		



**Financé par
l'Union européenne**





Porteur du projet : Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges		Fiche action concernée : FA 1 – « Opération de développement du tourisme vert ou écotourisme sur le territoire »
Intitulé du projet : « Fête du vélo »		
Coût total prévisionnel du projet : 15 553.30 €		FEADER à l'instruction : 12 442.64 €
<p>Présentation par Mme Christelle VELUT : <i>Réalisation d'une manifestation sur un week-end autour de la promotion du vélo.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée. M. MARQUE a fait remarquer l'incohérence d'appeler une voie « verte » alors qu'elle est goudronnée, incompatibilité avec l'environnement. Remarque qualifiée de « hors sujet » puisque le projet n'avait pas pour objet la voie verte mais bien la promotion des mobilités douces notamment la pratique du vélo par toutes et tous à travers la fête du vélo.</p> <p>Conflit d'intérêt : Mme Christelle VELUT (Suppléante votante) - Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote.</p> <p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 16/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 12 442.64 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p> <p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 1 (Christelle VELUT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 16/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 1 (Christelle VELUT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges		Fiche action concernée : FA 1 – « Opération de développement du tourisme vert ou écotourisme sur le territoire »
Intitulé du projet : « Vol en montgolfière – immersion à 360° »		
Coût total prévisionnel du projet : 3 188.90 €		FEADER à l'instruction : 2 551.12 €
Présentation par Mme Christelle VELUT : <i>Immersion sur un vol en Montgolfière grâce à de la technologie de réalité virtuelle.</i>		
Débat et questions : La qualité et l'innovation du projet ont été soulignées.		
Conflit d'intérêt : Mme Christelle VELUT (Suppléante votante) - Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote.		
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 14/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 2 551.12 € est attribuée (100% de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 1 (Christelle VELUT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 14/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 1 (Christelle VELUT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Association Centre Social La Toupie		Fiche action concernée : FA 2 – « Opérations de développement liées à la transition écologique »
Intitulé du projet : « Mobil'Easy 2023 »		
Coût total prévisionnel du projet : 28 037.48 €	FEADER à l'instruction : 2 773.60 €	
<p>Présentation par Mme Nathalie MANGEOT et M. Gérard JAWORSKI : <i>Il s'agit de mettre en place un dispositif de mobilité solidaire et responsable sur le territoire de la communauté de Communes Terre d'Eau afin de favoriser l'inclusion de familles vulnérables pour l'accès aux soins, à l'insertion à l'emploi. Le public sera repéré par des prescripteurs et mis en lien avec une équipe de conducteurs bénévoles formés et/ou pour les situations les plus complexes par les travailleurs sociaux de la Toupie. Les déplacements auront lieu sur 3 départements, les Vosges, la Meurthe et Moselle et la Moselle.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que l'importance d'une telle démarche pour le territoire de la Plaine des Vosges.</p> <p>Conflit d'intérêt : Mme Nathalie MANGEOT (Titulaire) et M. Gérard JAWORSKI (Suppléant) - Association Centre social La Toupie – membres privés - ont quitté la salle pendant le vote.</p> <p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 2 773.60 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p> <p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 1 (Nathalie MANGEOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, M. Jean VAUBOURG, membre du collège public, s'est retiré du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 15/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 1 (Nathalie MANGEOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, M. Jean VAUBOURG, membre du collège public, s'est retiré du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise		Fiche action concernée : FA 2 – « Opérations de développement liées à la transition écologique »
Intitulé du projet : « Sensibilisation à l'économie d'eau et récupérateurs d'eau de pluie »		
Coût total prévisionnel du projet : 25 974.20 €		FEADER à l'instruction : 12 215.20 €
<p>Présentation par M. Dominique DEPAQUIS : <i>Le SIEM s'engage dans une démarche de préservation de la ressource en eau à la fois quantitativement et qualitativement. Ce projet vise à faire bénéficier les abonnés de récupérateurs d'eau de pluie et de kits hydro économes par le biais d'une opération groupée pour effectuer en parallèle un accompagnement et une sensibilisation à la préservation de la ressource en eau. La finalité est que les abonnés puissent réduire leur consommation afin de préserver les ressources en eau et faire face aux défis de l'eau pour les années à venir.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que l'importance de sensibiliser à la préservation des ressources.</p>		
Conflit d'intérêt : Aucun		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 13/20 <i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 12 215.20 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 13/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Ville de Mirecourt		Fiche action concernée : FA 4 – « Actions de mise en réseau des acteurs du développement économique »
Intitulé du projet : « Salon de la lutherie et de l'archèterie de Mirecourt 2023 »		
Coût total prévisionnel du projet : 24 176.07 €	FEADER à l'instruction : 16 048.41 €	
<p>Présentation par M. Yves SEJOURNE : <i>La Ville de Mirecourt est connue et reconnue localement et mondialement pour son rôle dans la lutherie. Elle est la ville française par excellence de la production de violon et autres instruments à cordes. Une école de lutherie y est même installée. Depuis des années, des événements sont organisés autour de cette renommée comme le concours international de violon ou les rencontres musicales. Ces événements sont particulièrement tournés vers les musiciens. Des musées sont aussi portés sur ce sujet à Mirecourt. Or Mirecourt est aussi et surtout connue pour la fabrication. Il a donc semblé naturel et urgent d'organiser un événement à destination des professionnels fabricants, des artisans luthiers et leurs activités. Surtout qu'il n'existe pas à ce jour d'événement de ce type sur le territoire (que ce soit intercommunalité, département ou région). L'objectif de ce projet est donc de proposer un lieu de rencontre pour les luthiers et les musiciens. Les faire se rencontrer, faire connaître et les soutenir dans leurs activités. Le projet est donc à destination des professionnels. Fort de 2 éditions, la mairie souhaite renouveler l'expérience qui a été appréciée et encensée par les luthiers. Cette année, le projet se déroulera au même moment que le concours international de violon afin de faire participer les artistes et de créer une semaine thématique pour la ville et la communauté de communes. Pour l'édition 2023, le salon durera 3 journées, avec une après-midi ou journée (le dimanche) ouverte à tous les publics afin de démocratiser ce secteur. La journée du samedi sera réservée uniquement aux professionnels.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que son rayonnement permettant à la Plaine des Vosges d'être reconnue à l'extérieur du territoire.</p> <p>Conflit d'intérêt : M. Yves SEJOURNE maire de la ville de MIRECOURT - Suppléant PETR de la Plaine des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote.</p> <p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20 Commentaire : <i>Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 16 048.41 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p> <p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 15/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>		



**Financé par
l'Union européenne**





Porteur du projet : Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges		Fiche action concernée : FA 1 – « Opérations d’animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire »
Intitulé du projet : « Souvenirs à venir »		
Coût total prévisionnel du projet : 63 392.24 €		FEADER à l’instruction : 35 000 €
<p>Présentation par Mme Béatrice HUMBLLOT et Mme Estelle CREPET : <i>Grande fête des 50 ans des foyers ruraux organisée à Rozerotte en juillet 2023. Manifestation culturelle à vocation pédagogique et dans le milieu rural.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée.</p> <p>Conflit d'intérêt : Mme Béatrice HUMBLLOT (Titulaire) et Mme Estelle CREPET (Suppléante) - Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges – membres privés - ont quitté la salle pendant le vote.</p>		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 16/20</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 35 000 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 10) : Abstention : 1 (Béatrice HUMBLLOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, M. Jean VAUBOURG, CC Mirecourt-Dompain - membre du collège public, s'est retiré du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 16/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 1 (Béatrice HUMBLLOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, M. Jean VAUBOURG, CC Mirecourt-Dompain - membre du collège public, s'est retiré du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p>		



Porteur du projet : Association Voix et Lumière de Jehanne	Fiche action concernée : FA 1 – « Opérations d’animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire »
Intitulé du projet : « Spectacle Nikolaos : l’Histoire plus forte que la légende »	
Coût total prévisionnel du projet : 64 888.28 €	FEADER à l’instruction : 5 238.68 €
<p>Présentation par M. Damien FONTAINE et Mme Ludivine JONVAL : <i>1477, la bataille de Nancy. L’intérieur de l’église de Neufchâteau, dans un déluge d’illusions d’optique, est toute entière secouée par les assauts répétés des troupes de Charles le Téméraire qui tentent de percer la défense de René II. Le Duc de Lorraine va-t-il encore pouvoir résister longtemps à l’ennemi bourguignon ? Les projections d’images, vertigineuses, entraînent le public au cœur des combats, impressionnants de réalisme, prolongés par le jeu d’une centaine d’acteurs et figurants. René II l’a promis : s’il remporte la victoire, il placera la destinée de la Lorraine sous les auspices de ce saint que l’on vénère déjà aux alentours. Il fera de saint Nicolas le patron de son duché ! L’église de Neufchâteau se transfigure en un théâtre visuel immersif, façonné de scènes et paysages ensorcelants. Préparez-vous à embarquer pour 1h30 d’un spectacle hors normes, porté par le jeu réel de nombreux intervenants, sur terre et dans les airs, et une immersion virtuelle au cœur de décors immenses en perpétuelle mouvance.</i></p> <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée ainsi que son rayonnement permettant à la Plaine des Vosges d’être reconnue au-delà du territoire.</p>	
Conflit d’intérêt : Aucun.	
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20</p> <p>Commentaire : <i>Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 5 238.68 € est attribuée (100 % de l’aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l’attente des règles d’instruction par l’Autorité de Gestion Régionale). Une convention d’attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>	
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 15/20, conformément à l’avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0</p>	



Financé par
l’Union européenne





<p>Porteur du projet : PETR de la Plaine des Vosges</p>	<p>Fiche action concernée : FA 1 – « Opération concourant à la structuration de la stratégie touristique et à la promotion de la Plaine des Vosges »</p>
<p>Intitulé du projet : « Plan tourisme 2023 »</p>	
<p>Coût total prévisionnel du projet : 35 929.81 €</p>	<p>FEADER à l'instruction : 28 743.85 €</p>
<p>Présentation par Mme Megan FLESCH : <i>Réalisation des actions du plan tourisme de la Plaine des Vosges en 2023 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - carte touristique - pass plaine des Vosges - borne d'accueil des OT et goodies - salons touristiques - site internet Plaine <p>Débat et questions : La qualité du projet a été soulignée. Pierre BRENGEL fait remarquer qu'il serait intéressant de communiquer auprès des entreprises notamment dans le cadre du recrutement de nouveaux salariés.</p>	
<p>Conflit d'intérêt : M. Jean-Luc COUSOT (Titulaire) - PETR de la Plaine des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote. M. Dominique MAILLARD (Titulaire CC Mirecourt Dompain) a procédé au vote.</p>	
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 14/20</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 28 743.85 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>	
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 12) : Abstention : 1 (Jean-Luc COUSOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de 14/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 1 (Jean-Luc COUSOT) POUR : 8 (afin de respecter la règle du double quorum, Mme Francine NICOLAS, membre du collège privé, s'est retirée du vote sur la base du volontariat – respect 4 membres publics et 4 membres privés votants = 8) CONTRE : 0</p>	



Financé par
l'Union européenne





Porteur du projet : PETR de la Plaine des Vosges		Fiche action concernée : FA 6 – « Ingénierie du GAL de la Plaine des Vosges »
Intitulé du projet : « Ingénierie 2023 »		
Coût total prévisionnel du projet : 42 379.78 €		FEADER à l'instruction : 33 903.82 €
Présentation par Mme Megan FLESCHE : <i>Animation et gestion du programme LEADER pour l'année 2023.</i>		
Débat et questions : RAS.		
Conflit d'intérêt : M. Jean-Luc COUSOT (Titulaire) - PETR de la Plaine des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote. M. Dominique MAILLARD (Titulaire CC Mirecourt Dompain) a procédé au vote.		
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE		Note obtenue : aucune – pas de sélection sur la fiche action n°6
<p><i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 33 903.82 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 10) : Abstention : POUR : CONTRE :</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de /20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : POUR : CONTRE :</p>		



Porteur du projet : PETR de la Plaine des Vosges		Fiche action concernée : FA 6 – « Ingénierie du GAL de la Plaine des Vosges »
Intitulé du projet : « Ingénierie 2024 »		
Coût total prévisionnel du projet : 77 656.71 €		FEADER à l'instruction : 62 125.37 €
Présentation par Mme Megan FLESCHE : <i>Animation et gestion du programme LEADER pour l'année 2024.</i>		
Débat et questions : RAS.		
Conflit d'intérêt : M. Jean-Luc COUSOT (Titulaire) - PETR de la Plaine des Vosges – membre public - a quitté la salle pendant le vote. M. Dominique MAILLARD (Titulaire CC Mirecourt Dompain) a procédé au vote.		
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE		Note obtenue : aucune – pas de sélection sur la fiche action n°6
<p><i>Commentaire : Le dossier est pré-programmé. Une subvention à hauteur de 62 125.37 € est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Le projet sera prochainement programmé (dans l'attente des règles d'instruction par l'Autorité de Gestion Régionale). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la Plaine des Vosges et la Région Grand Est sera ensuite signée.</i></p>		
<p>Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 10) : Abstention : POUR : CONTRE :</p> <p>VOTE 2 : Attribuer la note de /20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : POUR : CONTRE :</p>		

Compte-rendu
1er Comité de programmation LEADER 23-27
du GAL de la Plaine des Vosges
Dompain le 06/06/2024

LEADER 2023-2027

Cas particulier du projet « 9^{ème} symposium international de sculptures » porté par l'Association Sculptures & Cie.org

9^{ème} Symposium international de sculptures - Cas particulier

- ❖ Association Sculptures & Cie
- ✓ Fiche action 1
- ✓ Opérations d'animation et de sensibilisation culturelle et patrimoniale du territoire.
- ✓ Coût du projet : 26 758,30 €
- ✓ Assiettes éligibles : 11 579,35 €
- ✓ Avis comité technique : ajourné - pas assez de dépenses pour lever le plancher de subvention LEADER
- ✓ Présentation, échanges et vote



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE			
Financiers	Montant	Taux	Observations
Conseil Départemental des Vosges	663,38 €	6%	Subvention CD88 de 2000€ proratisée sur l'assiette du CD88 (34910€) > à l'assiette LEADER (17579,35€)
CC Mirecourt Dompain	4 327,39 €	37%	Subvention CCMD de 10000€ proratisée sur le coût global du projet (26758,30€) > à l'assiette LEADER (17579,35€)
Ville de Mirecourt	865,48 €	7%	Subvention Ville de Mirecourt de 2000€ proratisée sur le coût global du projet (26758,30€) > à l'assiette LEADER (17579,35€)
Mécénat	64,91 €	1%	Mécénat de 150€ proratisé sur le coût global du projet (26758,30€) > à l'assiette LEADER (11579,35€)
Subvention LEADER	-2 312,36 €	-20%	Pas assez de dépenses pour lever au minimum 2500€ de LEADER (plancher de subvention attribuable)
Recettes	7 970,55 €	69%	Recettes de 18418,85€ proratisées sur le coût global du projet (26758,30€) > à l'assiette LEADER (11579,35€)
TOTAL	11 579,35 €	93%	

Projet ajourné faute de dépenses présentées et cofinanceurs trop nombreux à soutenir le projet. Le plancher de subvention LEADER fixé à 2 500 € ne peut être atteint.



3. Actualités et échanges

L'équipe de GAL a fait un point sur les prochains dossiers à monter en vue d'un prochain Comité de programmation à l'automne 2024 et à voir, peut être un autre courant décembre 2024. 524 515,40 € prévisionnels seraient à engager sous réserve de l'instruction des dossiers. Il resterait à consommer **384 513,79 € (559 316,60 € - 174 802,81 € = ingénierie du GAL)**. Le récapitulatif des dossiers dans le tableau ci-dessous :

Nombre de projets	Fiche action	Montants prévisionnels	Enveloppe 23-27	% consommation
14	1 Patrimoine, tourisme, culture et événementiel	229 486,80 €	263 000 €	87 %
6	2 Patrimoine naturel, transition écologique	120 188,60 €	180 000 €	67 %
7	3 Alimentation, économie circulaire	124 840 €	180 000 €	69 %
2	4 Economie locale, savoir-faire, initiatives collectives	50 000 €	150 000 €	33 %
0	5 Coopération	0 €	40 000 €	0 %
0	6 Ingénierie du GAL	0 €	270 832 €	0 %
29 projets	6 FA	524 515,40 €	1 083 832 €	48 %

Les membres du comité de programmation du GAL de la Plaine des Vosges n'ont pas émis de questions particulières.

Les échanges se sont poursuivis de façon informelle autour d'un pot de l'amitié.

La séance a été levée à 20h45.

Le Président du GAL de la Plaine des Vosges
Jean-Luc COUSOT

